

Madame, Monsieur le Député

Une nouvelle loi sur la problématique des déchets nucléaires va être présentée au Parlement début 2006. Elle fera suite à la loi du 30 décembre 1991 (dite loi Bataille), après le rejet ferme et sans équivoque de la population et des élus à des projets d'enfouissement, de 1978 à nos jours. Aucune des 3 voies de recherches liées à cette loi ne saurait constituer à mes yeux une solution digne de ce nom, pour les pires déchets produits depuis 40 ans :

- *Tout projet de stockage en couche géologique profonde à BURE ou AILLEURS reste inacceptable. Qui peut prétendre garantir le confinement étanche de la radioactivité pendant plusieurs milliers d'années ? Cette voie est un aveu d'impuissance technologique, une démission morale, et un fardeau légué aux générations futures.*
- *L'entreposage, hors lieux de production, multipliera le nombre des sites déjà irrémédiablement pollués et la fréquence de transports à hauts risques.*
- *Quant à la séparation/transmutation, visant à laisser croire que l'homme neutralisera un jour l'ensemble des déchets, il s'agit d'une utopie.*

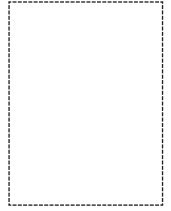
C'est pourquoi je vous demande de refuser de voter une loi :

- *Visant à valider l'enfouissement ou son principe de faisabilité - en couche géologique profonde (solution "irréversible par nature"), à BURE ou AILLEURS. Des recherches complémentaires ne se justifient donc pas.*
 - *Visant à créer un ou des sites d'entreposage en surface (ou sub-surface), hors des lieux de production des déchets.*
 - *Visant à crédibiliser l'option séparation-transmutation.*
- DIRE oui à un tel projet, ce serait associer votre nom à ceux qui condamnent la Terre et les générations futures à la perpétuité radioactive. Serez-vous de ceux qui savaient mais ont laissé faire ? Toute décision définitive concernant les déchets nucléaires ne peut se faire sans poser la question, essentielle, de leur production et des perspectives énergétiques du pays.*

Nom.....Prénom.....

Adresse du signataire.....

Signature :



M. Mme.....

Assemblée nationale
Casier de la Poste, Palais Bourbon
75355 Paris 07 SP

Madame, Monsieur le Sénateur

Une nouvelle loi sur la problématique des déchets nucléaires va être présentée au Parlement début 2006. Elle fera suite à la loi du 30 décembre 1991 (dite loi Bataille), après le rejet ferme et sans équivoque de la population et des élus à des projets d'enfouissement, de 1978 à nos jours. Aucune des 3 voies de recherches liées à cette loi ne saurait constituer à mes yeux une solution digne de ce nom, pour les pires déchets produits depuis 40 ans :

- *Tout projet de stockage en couche géologique profonde à BURE ou AILLEURS reste inacceptable. Qui peut prétendre garantir le confinement étanche de la radioactivité pendant plusieurs milliers d'années ? Cette voie est un aveu d'impuissance technologique, une démission morale, et un fardeau légué aux générations futures.*
- *L'entreposage, hors lieux de production, multipliera le nombre des sites déjà irrémédiablement pollués et la fréquence de transports à hauts risques.*
- *Quant à la séparation/transmutation, visant à laisser croire que l'homme neutralisera un jour l'ensemble des déchets, il s'agit d'une utopie.*

C'est pourquoi je vous demande de refuser de voter une loi :

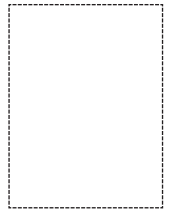
- *Visant à valider l'enfouissement ou son principe de faisabilité - en couche géologique profonde (solution "irréversible par nature"), à BURE ou AILLEURS. Des recherches complémentaires ne se justifient donc pas.*
- *Visant à créer un ou des sites d'entreposage en surface (ou sub-surface), hors des lieux de production des déchets.*
- *Visant à crédibiliser l'option séparation-transmutation.*

DIRE oui à un tel projet, ce serait associer votre nom à ceux qui condamnent la Terre et les générations futures à la perpétuité radioactive. Serez-vous de ceux qui savaient mais ont laissé faire ? Toute décision définitive concernant les déchets nucléaires ne peut se faire sans poser la question, essentielle, de leur production et des perspectives énergétiques du pays.

Nom.....Prénom.....

Adresse du signataire.....

Signature :



M. Mme.....

Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06